

# CAHIER DES NORMES

S E P T E M B R E   2 0 0 1   |   R E V I S É   O C T O B R E   2 0 0 5



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**CAHIER DES NORMES**

SEPTEMBRE 2001 — RÉVISÉ OCTOBRE 2005

## UTILISATION DU CAHIER DES NORMES

Le cahier des normes graphiques est un instrument de travail mis à la disposition des différents utilisateurs de l'identification visuelle de la Ville de Mont-Tremblant. Chacun y trouvera l'essentiel des normes graphiques qui en régissent l'utilisation, en vue d'assurer à la Ville de Mont-Tremblant une image uniforme, puissante et cohérente.

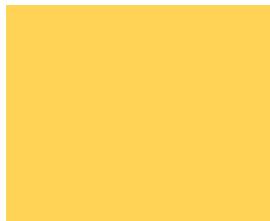
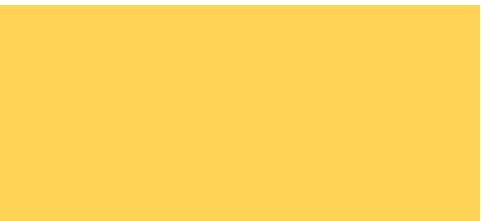
L'application des règles présentées dans ces pages, en particulier en ce qui concerne la constance dans la répétition et l'exactitude de la reproduction, est essentielle au maintien et au renforcement de l'image de marque de la Ville de Mont-Tremblant. Chacune de ces règles doit donc être rigoureusement respectée, afin que toute application graphique puisse identifier clairement la Ville de Mont-Tremblant.

## IDENTIFICATION VISUELLE

L'identification visuelle de la Ville de Mont-Tremblant est le résultat d'un exercice de design qui met en valeur, de façon particulière, les éléments suivants : le nom de la Ville de Mont-Tremblant, un style typographique, des couleurs distinctives, etc. Conformément aux normes que nous avons établies, tous les éléments pertinents concourent à donner à la Ville de Mont-Tremblant une image qui lui est propre et cohérente.

Protéger l'image de la Ville de Mont-Tremblant et la diffuser est une responsabilité qui doit être partagée par tous les membres et représentants de la Ville de Mont-Tremblant. Le cahier des normes graphiques constitue donc l'outil de référence pour préserver son image et son nom.





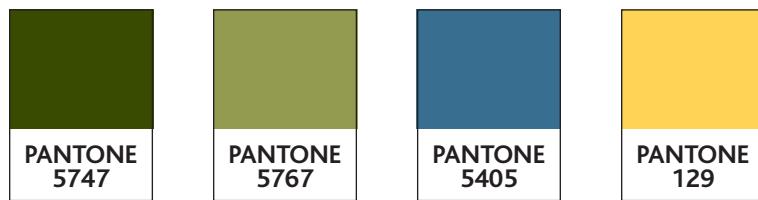
## LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME



## LES COULEURS

Voici les couleurs de l'emblème qui doivent toujours être utilisées lors de projets imprimés. L'emblème est composé de **quatre** couleurs PANTONE dont: **PANTONE 5747**, **PANTONE 5767**, **PANTONE 5405** et **PANTONE 129**. Veuillez prendre note que les recettes de couleur pour l'impression en quadrichromie devraient toujours être les mêmes pour tous les projets nécessitant une impression en quadrichromie.

Emblème en **quatre** couleurs PANTONE



Emblème en **quadrichromie**  
(couleurs process – CMYK)

C ▶ 32 %	C ▶ 15 %	C ▶ 72 %	C ▶ 0 %
M ▶ 0 %	M ▶ 0 %	M ▶ 15 %	M ▶ 23 %
Y ▶ 100 %	Y ▶ 65 %	Y ▶ 0 %	Y ▶ 80 %
K ▶ 79 %	K ▶ 38 %	K ▶ 56 %	K ▶ 0 %

### NOTE IMPORTANTE



Lorsque l'emblème doit être imprimé en **quatre** couleurs PANTONE sur un médium à surface glacé (*coated*), la couleur **PANTONE 129** doit être substituée par le **PANTONE 130** pour une plus grande uniformité. S.V.P. consultez les annexes à la page 74 pour plus de détails.

Toutefois, pour alléger le contenu du cahier des normes, la couleur **PANTONE 129** fini mat (*uncoated*) est considérée comme étant la référence couleur officielle.



## UTILISATION 4 COULEURS

Cette version doit être utilisée pour des applications nécessitant l'emblème en couleurs sur fond blanc ou beige.

Toutefois, le fond beige ne peut être utilisé que dans de rares occasions telles que la papeterie exclusive du Cabinet du maire ainsi que les mosaïques de photos dans la salle du conseil. De plus, le contour blanc doit toujours être présent lors des applications sur fond beige. Le fond beige peut être créé soit par la couleur de la papeterie\*, soit en utilisant la couleur **PANTONE 128 à 25 % maximum**.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

C ► 0 %  
M ► 2 %  
Y ► 15 %  
K ► 0 %



Couleur PANTONE et recette quadrichromique pour imiter le fond beige de la papeterie spéciale.

\* Consultez la page 30 de la section MODÈLES D'APPLICATION – Gens et services pour le code papier exact.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

### LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME

## UTILISATION 1 COULEUR

Cette version doit être utilisée pour des applications nécessitant l'emblème en une seule couleur.

Lors d'applications en une seule couleur, les différentes masses de l'emblème doivent être solides à 100 % en tout temps. Il ne peut donc pas y avoir de teintes différentes de la même couleur.

Les deux seules couleurs valables lors d'une utilisation de l'emblème en une seule couleur sont la couleur **PANTONE 5747** (vert foncé) et le **NOIR**. L'emblème en masse pleine peut être utilisé avec la couleur dominante disponible lorsqu'une application ne contient ni de noir ni de couleur **PANTONE 5747**.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

Pour plus de visibilité et pour empêcher les problèmes techniques, l'emblème **ne doit pas être utilisé** avec différentes teintes lors d'une application en une couleur.

L'emblème **ne doit pas être utilisé** en négatif, les lignes noires au lieu des lignes blanches.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

### LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME

# UTILISATION EN RENVERSÉ |

Il est possible d'utiliser l'emblème en couleurs sur quelques fonds de couleurs définies d'avance.

Ces couleurs sont le **PANTONE 5747**, le **PANTONE 5767** et le **PANTONE 5395**. La couleur **PANTONE 5395** est exclusive à l'usage du Service de la police. De plus, il est aussi possible d'utiliser cette version de l'emblème sur un fond rouge vif exclusivement lors d'applications sur les différents véhicules de la ville. Lors de ces applications, la signature doit toujours être en blanc.

Couleur **PANTONE** utilisée pour créer le fond de couleur.



**PANTONE  
5747**



Couleur **PANTONE** utilisée pour créer le fond de couleur.



**PANTONE  
5767**



Couleur **PANTONE** utilisée pour créer le fond de couleur.  
Cette couleur est exclusive au Service de police.



**PANTONE  
5395**



Ce rouge est arbitraire et peut varier selon le véhicule ou le manufacturier.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

## LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME

## UTILISATION EN RENVERSÉ //

Lors d'applications de l'emblème sur tout fond de couleur autre que le **PANTONE 5747** et **PANTONE 5767**, il est nécessaire d'utiliser cette version de l'emblème. Cette version s'applique seulement lors d'applications en renversé.



Ces couleurs servent à titre d'exemple SEULEMENT.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

### LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME

# FORMAT MINIMUM D'UTILISATION

L'emblème ne devrait pas être utilisé à moins de 1 1/2" de largeur.

Pour des questions de registre, de calibration des couleurs, de bouchage et pour éviter le moirage sur presse, il est fortement suggéré de ne pas réduire l'emblème à moins de 1 3/4" lorsqu'une impression en quadrichromie est nécessaire.

1 1/2 "



1 3/4 "



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

## LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME

# RÈGLES D'UTILISATION

Pour offrir une lisibilité maximale, l'emblème devrait toujours être entouré d'un espace de dégagement, tel qu'illustré ci-dessous, lorsqu'il est utilisé dans une mise en page. Cet espace consiste en la largeur proportionnelle du mot «Ville» de chaque côté de l'emblème. En aucune circonstance l'emblème ne devrait être trop près d'autres logos, de textes ou de photos.

Cette règle de dégagement s'applique aux différentes versions de l'emblème (quatre couleurs, une couleur et / ou renversé).



De plus, pour une question de lisibilité, l'emblème ne devrait jamais être superposé sur une photo ou une texture trop évidentes. Si l'emblème doit absolument être positionné sur un travail comportant une photo ou une texture, il devrait l'être le plus possible dans une portion claire et uniforme.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

## LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME



## RÈGLES D'UTILISATION

Lors d'un agrandissement ou d'une réduction, l'emblème devrait en tout temps rester proportionnel à l'original fourni. Les différentes portions de l'emblème ne devraient pas être déplacées ou interchangées. Toutefois, pour certaines applications très pointues ayant un format très particulier ou des contraintes spéciales de production, une solution personnalisée pourrait être évaluée (les épinglettes de la ville, les écussons de policiers, les écussons pour le Service de sécurité incendie, certaines oriflammes sont pour l'instant les seules exceptions permises).

Dans les exemples ci-dessous, la portion signature a été agrandie, réduite ou déplacée par rapport à l'emblème.



Ces règles s'appliquent aux différentes versions de l'emblème (**quatre** couleurs, **une** couleur et / ou **renversé**).



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

### LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME

# APPLICATION SUR MÉDIUMS SPÉCIAUX

Lors de sa durée de vie, l'emblème sera utilisé dans le cadre d'une foule d'applications spéciales. Que ce soit de la plaque commémorative à une plaque de granite, l'emblème devrait toujours être représenté dans sa version **une** couleur. Si l'emblème doit être gravé, brûlé ou sculpté, il le sera en masse pleine pour une lisibilité maximale.

Version 1 couleur à être utilisée pour applications sur médiums spéciaux.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

## APPLICATION VINYLE

Vinyle VERT FONCÉ\*

AVERY GRAPHICS HIGH PERFORMANCE FILMS

A8 Opaque Film – **DARK GREEN**

A8693-0



Vinyle BLANC de base  
AVERY GRAPHICS HIGH PERFORMANCE FILMS

A8 Opaque Film – **WHITE**

A8001-0

Pour les applications courantes et temporaires de vinyle, il est fortement recommandé d'utiliser la version en une seule couleur. Le vinyle choisi devrait s'approcher le plus près possible de la couleur **PANTONE 5747**.

Pour les applications vinyle permanentes telles que les emblèmes sur les véhicules de la ville, l'emblème devrait être sérigraphié sur un vinyle blanc longue durée en utilisant les couleurs **PANTONE** appropriées. De plus, la portion signature sera en **BLANC** renversé sur le véhicule rouge, ce qui permettra de découper les lettres directement à partir du même vinyle.

\* Cette couleur est simulée pour l'impression et ne peut être considérée comme une référence fiable.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

## LES PARAMÈTRES DE L'EMBLÈME

## CORRESPONDANCES COULEURS

Dans le cas où une application de l'emblème est nécessaire sur un médium qui ne peut pas être imprimé, une correspondance couleur de peinture peut être établie. Ci-dessous, une grille de référence couleur de trois manufacturiers de peinture. Pour les échantillons, voir les annexes.

	BENJAMIN MOORE	PARA	RO-NA
<b>PANTONE 5747</b>	► Avocatier 2144-10	Perdu en forêt P1085-3 LRV	— B-464 / 071-F3
<b>PANTONE 5767</b>	► Feuille d'eucalyptus 2144-20	Vert Lincoln P1084-2 LRV	— B-463 / 071-E3
<b>PANTONE 129</b>	► Voie lactée 2020-30	Achillé jaune P693-7 LRV	— B-684 / 097-F3*
<b>PANTONE 5405 à 100 %</b>	► Soirée étoilée 2128-30	Tempête au large P1581-2 LRV	— B-155 / 020-E3
<b>PANTONE 5405 à 75 %</b>	► Normandie 2129-40	Bleu de Chine P11580-1 LRV	— B-153 / 020-C2
<b>PANTONE 5405 à 50 %</b>	► Lac d'hiver 2129-50	Île-aux-Coudres P1579-1 LRV	— B-152 / 020-B1
<b>PANTONE 5405 à 25 %</b>	► Sous la pluie 2129-60	Bleu aurore P1577-4 LRV	— B-151 / 020-A1

